

Officiellement cancérogènes

En 1988, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avait classé les émanations des moteurs Diesel dans la catégorie « *cancérogène probable pour l'homme* ». Les études épidémiologiques menées depuis en milieu urbain prouvaient un lien entre les teneurs de l'air en particules fines et le nombre d'hospitalisations, de décès, mais elles n'avaient pas suffi à condamner le diesel. Cette fois, le doute n'est plus permis, le CIRC a été très clair : « *Les preuves scientifiques sont irréfutables et les conclusions du groupe de travail ont été unanimes, les émissions des moteurs Diesel provoquent des cancers du poumon. [...]* L'exposition à ce mélange chimique doit être réduite dans le monde entier. » La France, où 60% des voitures

est évidemment le premier pays concerné. Une situation qui ne doit rien au hasard. Quand la France des Trente Glorieuses décide de passer sa production électrique au nucléaire, le fioul qui faisait tourner les centrales thermiques perd son débouché. Alors on lui en trouve un autre, les moteurs Diesel. C'est le début de l'exception française, basée sur un prix du gazole très attractif. Ça marche très fort, le soutien de l'État au diesel n'a d'ailleurs jamais cessé. Le bonus-malus décidé à la suite du Grenelle de l'environnement a privilégié les petites voitures diesels au détriment des modèles essence pourtant moins nocifs. *Que Choisir* et d'autres l'avaient déploré, en vain. La donne change aujourd'hui : on sait la population, en particulier urbaine, exposée à des moteurs aussi nocifs que l'amiante ou le benzène. Certes, les normes européennes se durcissent, les voitures neuves diesels sont depuis peu équipées d'un filtre à particules mais si les filtres réduisent les émissions, ils ne les suppriment pas.

Des rejets aussi nocifs que l'amiante et le benzène.



J. BONNEFOY